



23 bis, rue Maguelone - 34000 MONTPELLIER (☎ 04.67.04.07.40)

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UNE CONSTRUCTION A USAGE D'HABITATION AVEC DEPENDANCES ET TERRAIN ATTENANT ET UN BATIMENT A USAGE PROFESSIONNEL d'une superficie de 128,73 m² et 377,59 m² de surface annexe, le tout cadastré section OC, No 13, pour 21 a 30 ca, sise à **MONTPELLIER, 255, impasse Louis Ferdinand Hérold**, dépendant de la zone industrielle dénommée « Mas d'Astre »

Occupés.

MISE A PRIX : 174.000 €

OUTRE FRAIS, CLAUSES ET CONDITIONS DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Visite des lieux organisée le 29 décembre 2020 à 9 h

ADJUDICATION LE LUNDI 4 JANVIER 2021 à 14 heures et suivantes au besoin
AU PALAIS DE JUSTICE DE MONTPELLIER, place Pierre Flotte, salle No 1 Auguste Comte

A la requête de :

Monsieur le Chef de Poste du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE MONTPELLIER 2ème Division, domicilié ès-qualités en ses bureaux situés 7, rue Montcalm puis Parc Technologique du Millénaire, bât 11, 1350, avenue Albert Einstein, 34956 MONTPELLIER CEDEX 2 et actuellement 156, rue Alfred Nobel, CS 99501, 34266 MONTPELLIER CEDEX 2,

ayant pour avocat DORIA AVOCATS, 23 bis, rue Maguelone à MONTPELLIER (☎ 04.67.04.07.40).

RENSEIGNEMENTS

DORIA AVOCATS, cabinet de Maître V. RIEU, avocat associé (☎ 04.67.04.07.40).

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONTPELLIER où le cahier des conditions de vente est déposé pour consultation du mardi au jeudi inclus de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h (Réf. dossier : 20/00033).

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat et moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10ème de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE

L'habitation principale se compose d'une cave, d'une entrée, d'un séjour, d'une salle d'eau, de deux chambres dont une avec placard encastré, d'une cuisine indépendante équipée, d'un cellier.

A l'étage, se trouvent une salle de bain, trois chambres.

L'habitation secondaire se compose d'une entrée, d'une salle de bains, d'un séjour, d'un cellier, d'un w.-c., d'une cuisine indépendante, d'une chambre.

L'extérieur commun aux bâtiments, agrémenté de plantations d'essences variées, comprend une piscine, un local technique comprenant tous les appareils nécessaires au fonctionnement de la piscine, un espace pool-house avec coin cuisine.

Hangar : l'accès à la parcelle se fait au moyen d'un portail métallique manuel.

L'immeuble à usage d'entrepôt est compartimenté en plusieurs zones : une à l'état brut, une de bureaux, dont l'une dispose d'un accès à l'habitation mitoyenne.

Le syndic est la société Hérault Immobilière de Gestion, 38, boulevard Rabelais à MONTPELLIER.